ASSOCIATION DES RETRAITÉS DE HEC MONTRÉAL

ARHEC

PROTOCOLE

2018

LA MISSION DE L'ARHEC

L'Association a pour but de promouvoir les droits, les intérêts, le bien-être et le développement des personnes retraitées de HEC Montréal. Elle recherche des formules susceptibles de favoriser la communication entre les membres de l'Association et elle représente l'ensemble des personnes retraitées auprès de la direction de l'École.

Les membres de l'ARHEC, en tant que retraités de HEC Montréal, bénéficient des services et privilèges accordés à tous les retraités de l'École.

L'ARHEC s'engage à être une association dynamique, forte et la plus représentative possible de tous les groupes de retraités de HEC Montréal.

LA CONTRIBUTION DE HEC

Afin d'aider l'ARHEC à accomplir sa mission, l'Éole convient des moyens suivants, selon les règles en vigueur et les lois existantes :

- Reconnaître l'ARHEC comme un interlocuteur pertinent auprès de la direction de l'École pour les enjeux relatifs aux retraités.

- Reconnaître que l'ARHEC peut avoir une attitude proactive auprès d'autres instances de l'École en ce qui a trait à l'obtention d'avantages pour les retraités, comme ce fut le cas pour l'assurance voyage ou la carte d'identité.

- Mettre à la disposition de l'ARHEC un local pour son secrétariat.

- Mettre à la disposition de l'ARHEC un local pour la tenue des réunions de son conseil d'administration.

- Mettre à la disposition de l'ARHEC un local pour la tenue de l'Assemblée générale annuelle de l'Association et pour d'autres réunions de retraités.

- Mettre l'adresse http://www.hec.ca/retraites/ à la disposition de l'ARHEC. Le Service informatique accorde des droits d'accès à l'Association, tout en maintenant les zones protégées afin de s'assurer du maintien de l'image de marque de HEC Montréal.

- Procurer à l'ARHEC les informations d'intérêt général pour ses membres afin qu'elle puisse en faire la diffusion auprès de ces derniers.

- Informer l'ARHEC des noms des personnes qui ont annoncé leur départ à la retraite.

- Inviter les représentants de l'ARHEC à présenter leur Association lors de la tenue des ateliers de préparation à la retraite offerts par l'École à son personnel.

- Faciliter la transmission d'informations relatives aux activités de l'ARHEC entre l'Association et les retraités non-membres de l'ARHEC, afin de les sensibiliser à l'intérêt de devenir membres de l'Association.

- Permettre à l'ARHEC de réserver au restaurant Le Cercle ou de recourir, à ses frais ou à celui de ses membres, au Service de traiteur de HEC Montréal, dans le cadre de ses activités.

- Accorder à l'ARHEC une subvention annuelle de 2000 $.

Le présent protocole entre en vigueur au moment de sa signature par les parties, et il est valable pour cinq ans.

En foi de quoi, les parties ont signé à Montréal, ce ~~XX~~ 26 jour du mois de ~~XXXX~~ juin 2018.

FEDERICO PASIN
Secrétaire général

FRANCINE SÉGUIN
Présidente de l'ARHEC